

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

30 MAI 2022
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 30 mai 2022, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	M Beny Masella	
	Conseillères:	Mme Lauren Small-Pennefather	Siège 1
		Mme Elizabeth Ulin	Siège 2
		Mme Colleen Feeney	Siège 3
		Mme Maria Torres	Siège 4

Aussi présents: Me Raffaella Di Stasio, Directrice générale
Me Claude Gilbert, Greffier
Mme Elisabeth Roy, Responsable des communications

Le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Cinq (5) résidents et visiteurs y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20220530-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h03.

2. Accueil des visiteurs

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 30 mai 2022 tel que modifié ci-après :

- en ajoutant le point 15 b) : **Rapport de consultations publiques (nouveau Centre sportif et récréatif)**

Adoptée à l'unanimité.
20220530-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- séance ordinaire du 25 avril 2022;
- séance spéciale du 5 mai 2022;
- séance spéciale du 13 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité.
20220530-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

Le Maire Masella a indiqué que, dans le cadre des consultations pour le nouveau Centre sportif et récréatif, il s'était engagé à rencontrer un groupe de résidents habitant du Bedbrook. Puisqu'ils seront plus impactés lors de la construction, il voulait s'assurer qu'ils avaient un canal direct pour exprimer leurs préoccupations et leurs opinions. Il avait donc l'intention d'organiser cette consultation dans les prochaines semaines. Concernant le projet de loi 96, bien qu'il y ait eu un certain optimisme quant à son retrait ou sa modification, il a été adopté et deviendra bientôt une loi. Il a un effet important et sa large portée en fait un véritable cauchemar. En ce qui concerne la Ville, celle-ci continuera de faire ce que la loi permet de faire; ce qui fait partie du problème puisque les applications pratiques de cette loi ne sont pas encore entièrement définies. Le Conseil surveillera les directives du gouvernement de la CAQ pour voir comment il veut restreindre davantage le droit de servir ou d'être servi en anglais.

7. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 1

Lauren Small-Pennefather, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Urbanisme (2).

b) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics, Communications et Environnement (1).

c) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Récréation et aux sujets liés au statut de municipalité ami des aînés.

d) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme (1) et Environnement (2).

8. Première période de questions du public

À 20h23, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents présents ont été invités à poser leurs questions d'intérêt général au Maire et aux conseillères. Les questions soumises à l'avance ont également été prises.

1. Harold Knowles

Il s'enquit du suivi du projet de loi 96 concernant la langue d'usage et de son impact sur les municipalités, notamment en ce qui a trait aux amendements qui ont été apportés comme la possibilité pour une municipalité de perdre une subvention en cas de non-conformité.

2. Susana Borsoi

Elle demanda quand les travaux d'infrastructure sur Brock N auront lieu entre Fielding et Curzon, car cela avait été demandé à plusieurs reprises au fil des ans. Elle se plaignit du mauvais état des trottoirs de sa rue.

3. Ilan Rose

Il discuta l'interdiction de laver les voitures ou de changer les pneus sur la voie publique conformément au règlement sur la circulation, ainsi que le fait pour les enfants de jouer dans la rue.

4. Daniel Budd

Il nota que l'une des balançoires pour enfants dans le parc Davies semble être cassée et que le mécanisme qui la maintient en place tient avec du ruban adhésif. Il demanda quand cela pouvait être corrigé et ajouta que la balançoire devrait être retiré pendant ce temps.

5. Ilan Rose et Kathy Faludi

Ils se plaignirent que le parc R.D. Paul à Garden et Brock est souvent utilisé par des propriétaires de chiens non-résidents pour laisser leurs chiens courir librement. Les contrevenants ne sont pas punis. Ils demandèrent l'installation d'un panneau au parc pour rappeler l'interdiction et un rappel dans le prochain bulletin électronique.

6. Rick Gianfelice

Il demanda la mise en place d'une poubelle au coin nord-ouest de Nelson et Westminster, près du banc à l'arrêt d'autobus. Il demanda également le remplacement du banc endommagé au coin nord-ouest de Parkside et Westminster.

7. Colin Brodhead

Il demanda quelles mesures pouvaient être prises pour améliorer la sécurité dans les rues. Des petites villes rurales ont souvent des panneaux avec des bonhommes sourire ou triste lorsque les voitures passent. Il demanda également à la Ville d'investir dans des passages pour piétons ou ralentisseurs peints en 3d. Il demanda finalement que les passages pour piétons soient repeints plus d'une fois par année, et qu'un bloc de ciment et un panneau d'arrêt soient ajoutés aux intersections, comme cela se fait au milieu de Westminster et Milner.

8. Domenica Pulcini

Elle mentionna une propriété dont la cour arrière n'a pas été entretenue depuis plus d'un an. Elle demanderait au propriétaire, mais ignore qui s'est. Elle demanda que l'inspecteur de la Ville intervienne.

9. Pierre Gagnon

Il mentionna attendre depuis 2019 pour un logement à loyer modique de l'Office de l'habitation de la Ville de Montréal et que son rang sur la liste en maintenant pire qu'il y a trois ans, bien qu'il vive avec un handicap physique.

10. Jim Mullaly

Il critiqua les limites du règlement des nuisances concernant l'utilisation des souffleurs à feuilles et souligna que les souffleurs à feuilles étaient beaucoup plus bruyants dans le passé que ceux qui sont utilisés présentement.

11. Julien Feldman

Il critiqua le fait que les entreprises d'abattage d'arbres agissent également en tant d'arboriste et fournissent des avis à la Ville sur l'état d'un arbre et son éligibilité à l'abattage. Il soutint qu'il s'agit d'un conflit d'intérêt lors de l'émission d'un permis par la Ville.

12. Jim Mullaly

Il demanda pourquoi un passage piétonnier clairement indiqué au coin de Sherbrooke et Westminster n'a pas encore été fait et demanda qui est responsable le CP ou la Ville.

13. Susan Gottman

Elle demanda quand les nids-de-poule sur l'avenue Percival entre Nelson et Milner seront réparés et quand les travaux de reconstruction de cette section sont prévus.

14. Ian Robinson

Étant donné que la ville utilise le taux d'inflation comme facteur directeur pour l'augmentation de la taxe des résidents au fil des ans et le taux actuel, il se demanda s'il y aura un changement d'approche. Il demanda également quelle formule la Ville compte utiliser pour déterminer l'augmentation de la taxe attribuable au nouveau Centre sportif et récréatif.

15. Steven Mohn

Il se plaignit de l'état du passage à niveau sur l'avenue Westminster et s'est demandé s'il y avait un moyen pour la Ville de convaincre le CPR d'effectuer des réparations, même minimales.

La première période de questions prit fin à 20h52.

9. Contrats et Greffe

a) Ville de Beaconsfield contre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec – mandat confié à un procureur de représenter la Ville de Montréal-Ouest et d'autres villes liées

ATTENDU QUE les 16 décembre 2020 et 15 janvier 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a publié un Arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, prévoyant la mise en place d'un comité de travail composé de représentants de la Ville de Montréal et de l'Association des municipalités de banlieue;

ATTENDU QUE ce comité de travail avait pour but de réviser les modalités de répartition des quotes-parts, notamment le calcul du potentiel fiscal ou toutes autres solutions pérennes, et devait faire rapport à la ministre au plus tard le 31 août 2021;

ATTENDU QUE le 15 décembre 2021, le MAMH a publié un Arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, remplaçant le

coefficient de 0,48 par celui de 2,68 et prenant effet à compter de l'exercice financier 2022;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield a déposé une procédure judiciaire le 15 janvier 2021 contre le Procureur général du Québec et la Ville de Montréal et que l'ensemble des villes liées y sont inscrites à titre de mise en cause;

ATTENDU QUE cette procédure judiciaire soulève des enjeux pour les intérêts de la Ville de Montréal-Ouest en matière de fiscalité d'agglomération et qu'elle entend s'assurer d'une défense pleine et entière;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) Que Maîtres Kurt Johnson et Olga Redko, de la firme IMK s.e.n.c.r.l./LLP, soient mandatés à cette fin en remplacement de Maître Nicolas X. Cloutier de la firme McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

2) Que la Ville s'engage à payer une fraction des honoraires et dépenses encourus proportionnellement à la part de Montréal-Ouest dans le potentiel fiscal des villes liées (excepté Beaconsfield et Sainte-Anne-de-Bellevue) qui participent au recours judiciaire en question, c'est-à-dire 1.98% de tout montant facturé à cette fin.

3) Que le Directeur général de la Ville de Kirkland soit désigné comme le répondant pour ce groupe de municipalités.

4) Que la Cité de Dorval soit désignée comme étant le point de chute pour le paiement de ces honoraires et dépenses.

Adoptée à l'unanimité.
#20220530-004

10. **Administration et finances**

a) **Approbation des déboursés – 21 avril au 27 mai 2022**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Penefather, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 21 avril au 27 mai 2022 totalisant 713 839.05 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20220530-005

b) **Délégation de pouvoirs pour le mois de mai 2022**

Il fut proposé par Lauren Small-Penefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de mai 2022.

Adoptée à l'unanimité.
20220530-006

11. **Service d'urbanisme**

a) **Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Penefather, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 25 mai 2022.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
37 Brock N	Remplacement d'une fenêtre;
6 Campbell	Remplacement d'une porte-patio et de trois fenêtres;
235 Wolseley	Remplacement de vingt-une fenêtres;

53 Ballantyne N Peinture des fenêtres avant, volets et auvent au-dessus de la porte.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
66 Curzon	Remplacement de la terrasse du porche, de l'escalier et garde-corps.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
36 Courtney	Remplacement de dix fenêtres et de la porte avant;
149 Radcliffe	Remplacement de la porte avant;
115 Strathearn N	Construction d'une remise à jardin dans la cour arrière;
9 Rennie	Remplacement de douze fenêtres, une porte, des appuis fenêtre et linteaux;
246 Westminster N	Remplacement de l'escalier, palier et garde-corps avant.

Adoptée à l'unanimité.
20220530-007

b) Demande de dérogation mineure – 37 Milner

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota également qu'elle avait été annoncée dans le journal.

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 avril 2022, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure au paragraphe 1 du troisième alinéa de l'article 4.6.3 du règlement de zonage, en ce qui a trait à l'immeuble situé au 37 Milner dans la zone RB-5:

- afin de permettre l'érection d'une clôture d'une hauteur de six pieds (6') en cour avant, alors que la norme autorise un maximum de deux pieds (2'), ceci ayant pour effet d'augmenter cette limite de quatre pieds (4').

Adoptée à l'unanimité.
#20220530-008

c) Demande de dérogation mineure – 61 Brock Nord

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota également qu'elle avait été annoncée dans le journal.

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De refuser la demande présentée à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 avril 2022, conformément à la recommandation du Comité, pour une dérogation mineure au paragraphe 5.3 de l'article 5.2.3 du règlement de zonage, en ce qui a trait à l'immeuble situé au 61 Brock Nord dans la zone RA-5, visant à permettre le pavage sur 48% de la superficie du terrain situé en cour avant de cet immeuble alors que la limite est 35% pour un lot de cette largeur.

Adoptée à l'unanimité.
#20220530-009

d) Paiement d'une compensation pour place de stationnement – 171 Brock Sud

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que soit acceptée la demande du propriétaire de l'immeuble cité en titre (lot 6 016 730) afin de pouvoir compenser pour deux (2) places de stationnement manquantes en vue d'un projet de développement de condos, sujet au paiement d'un montant total de 10 000\$ conformément à l'article 5.1.5 du règlement de zonage 2020-002.

Adoptée à l'unanimité.
20220530-010

12. Travaux publics

a) Désignation d'une personne de confiance pour piloter la rédaction d'une demande conjointe de financement de plusieurs villes au programme 2 milliards d'arbres du gouvernement du Canada

ATTENDU QUE dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, le gouvernement fédéral a annoncé jusqu'à 3,2 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2021-2022, pour respecter son engagement de planter 2 milliards d'arbres (2GA);

ATTENDU QUE cet engagement s'intègre dans une approche globale des questions climatiques dirigée par le ministre des Ressources naturelles, avec le soutien du ministre de l'Environnement et du Changement climatique et du ministre d'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada;

ATTENDU QUE le programme 2GA offre un financement pour soutenir des projets de plantation d'arbres, mais ne fournit pas directement d'arbres ou de semis aux demandeurs ceci étant de la responsabilité du demandeur;

ATTENDU QUE le programme 2GA établira un processus de réception des demandes en continu avec plusieurs processus d'examen par an en 2022;

ATTENDU QU'il n'y a pas encore de calendrier fixe pour les appels de propositions;

ATTENDU QUE le programme 2GA soutient les activités de plantation d'arbres au-delà des activités légalement requises, en se concentrant sur les nouveaux projets de plantation d'arbres et les ajouts aux projets existants qui n'auraient pas eu lieu autrement;

ATTENDU QUE la demande peut inclure la plantation d'arbres en régions rurales ou urbaines, sur des terres publiques, avec des partenaires autochtones ou des propriétaires privés, ou toute combinaison de ces éléments;

ATTENDU QUE des demandes conjointes peuvent être présentées pour divers demandeurs;

ATTENDU QUE les accords de financement ne seront signés qu'avec une seule entité comme bénéficiaire principal, et que c'est pourquoi les demandes conjointes doivent préciser la personne qui sera le partenaire principal;

ATTENDU QUE les projets de plantation d'arbres soutiendront trois volets de projets : le volet de plantation de masse, le volet urbain/suburbain et un volet limité de petits projets.

ATTENDU QUE les projets proposés doivent satisfaire aux exigences de plantation minimales de leur volet respectif :

- Financement pour la plantation de masse – plus de 500 000 arbres par année
- Financement pour la plantation à petite échelle – plus de 50 000 arbres par année
- Financement pour la plantation urbaine/suburbaine – plus de 10 000 arbres par année

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest désigne M. Andrew Duffield, Directeur du Développement durable de la Ville de Beaconsfield, à titre de personne de confiance pour être le partenaire principal et piloter la rédaction d'une demande conjointe de financement de onze municipalités sur l'île de Montréal (incluant Montréal-Ouest) en vertu du programme 2 milliards d'arbres.

2) Que la Ville s'engage à donner accès à M. Andrew Duffield à toutes les informations nécessaires et à lui offrir le soutien requis pour compléter la demande.

3) Que la version finale de la demande rédigée par le partenaire principal soit sujette à l'approbation du Conseil de Ville.

Adoptée à l'unanimité.

20220530-011

b) Centenaire de l'école Elizabeth Ballantyne – demande à la Ville

ATTENDU que l'école Elizabeth Ballantyne célèbre son centenaire en 2022 ;

ATTENDU qu'une capsule temporelle a été enterrée il y a 25 ans sur le terrain de l'école ;

ATTENDU que l'école prévoit déterrer la capsule temporelle dans le cadre de ses célébrations ;

ATTENDU que les autorités scolaires ont demandé à la Ville de les aider dans ce dossier en fournissant l'équipement et la main-d'œuvre nécessaires aux travaux d'excavation ;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que la Ville de Montréal-Ouest accepte cette demande de l'école Elizabeth Ballantyne, sous réserve des conditions suivantes :

- Les autorités scolaires doivent s'engager à dégager la Ville de toute responsabilité advenant que la capsule temporelle soit endommagée en raison de l'excavation ;
- La participation de la Ville sera reconnue dans toute communication l'école relative à cet événement ;
- Tout communiqué, communiqué de presse ou intervention sur les médias sociaux doit être transmis à la Ville afin de les partager sur les plateformes municipales.

Adoptée à l'unanimité.
20220530-012

13. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

14. Nominations

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

15. Dépôt de documents

a) Attestation de formation – éthique et déontologie des élus municipaux

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1), tous les membres du Conseil ont participé à un programme de perfectionnement professionnel sur l'éthique et la déontologie municipale dans les six mois suivant le début de leur mandat actuel, depuis les dernières élections.

b) Rapport de consultations publiques (nouveau Centre sportif et récréatif)

Un rapport a été déposé faisant état des résultats de deux consultations publiques virtuelles, d'une table ronde locale virtuelle avec des organismes communautaires et d'un sondage en ligne, et abordant les questions soulevées au cours de cette phase de consultation.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Adoption du règlement n°2022-004 – Règlement modifiant le Règlement n°2018-002 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède de 500 000\$

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors d'une séance précédente, lorsque l'avis de motion a été donné, et mise à la disposition du public en conformité à la loi;

ATTENDU que, lors de la présente séance, la portée de ce règlement a été résumée;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2020-004, intitulé « Règlement modifiant le Règlement n°2018-002 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède de 500 000\$ », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20220530-013

17. Seconde période de questions du public

À 21h11, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Compte tenu des circonstances, les résidents avaient été invités à soumettre électroniquement leurs questions au Maire et aux Conseillers durant la présente séance, touchant les points à l'ordre du jour de celle-ci.

18. Levée de la séance

À 21h12, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20220530-014

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives - 20220530*